SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021

DELIBERATION N°2021.00187

MODIFICATION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR LA COMMUNE DE CHAMBOEUF

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 106
Nombre de pouvoirs : 11
Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :
M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PEISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,

REÇU EN PREFECTURE
Le 28 mai 2021
VIA DOTELEC - iXBus
ID : 042-244200770-20210520-D2021001870
DATE D'AFFICHAGE : 28 mai 2021

Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS,

Pouvoirs :
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA

Membres titulaires absents excusés :
Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS, M. Jérôme GABIAUD, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :
Mme Laura CINIERI

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021

MODIFICATION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR LA COMMUNE DE CHAMBOEUF

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Chamboeuf du 28 avril 2005 sur la mise en œuvre du Droit de Préemption Urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU et AU avec indice) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 25 mars 2021 approuvant le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de la commune de Chamboeuf ;

Considérant que le périmètre du droit de préemption (DPU) simple de la commune de Chamboeuf s'applique sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) ;

Il est nécessaire d'acter l'évolution du périmètre du droit de préemption suite à l'approbation du nouveau PLU en Conseil Métropolitain du 25 mars 2021 ;

La délibération modifiant le champ d'application du DPU sera affichée au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de Chamboeuf pendant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Elle sera transmise aux personnes mentionnées à l'article R 211-3 du Code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article R151-52 du Code de l'urbanisme, le périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de préemption urbain figurera en annexe du PLU.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- ***valide la modification du champ d'application du droit de préemption urbain « simple » pour l'ajuster au périmètre des zones U et AU du PLU de la commune de Chamboeuf approuvé par délibération du Conseil Métropolitain du 25 mars 2021;***

- ***autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;***

- ***les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2021, Prospective, destination Planification.***

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

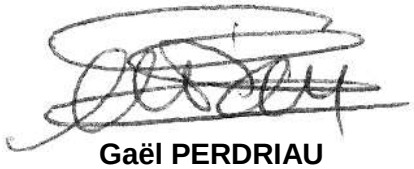

Gaël PERDRIAU